

Règlement du jeu concours de Noël de Saint-Pryvé Saint-Mesmin 2024

Ce jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat, il se déroule du lundi 18 novembre au vendredi 06 décembre 23h59 sur la page Facebook de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin. Le tirage au sort aura lieu le mardi 10 décembre 2024.

Ce jeu est organisé par la commune de Saint-Pryvé Saint-Mesmin située au 215 route de Saint-Mesmin 45750 Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

Ce jeu-concours est destiné à faire remporter 1 lot à 1 gagnant.

Le lot en jeu est :

- Un vol en montgolfière pour deux personnes, d'une valeur de 400€.

La participation des mineurs est acceptée avec autorisation parentale.

Les conditions de participations sont les suivantes :

- Laisser un j'aime sur le post Facebook
- Suivre la page de la commune
- Partager le post
- Mentionner un ami dans les commentaires du post.

En participant au jeu-concours, le gagnant tiré au sort accepte :

- **Que son nom soit mentionné dans la publication Facebook.**
- **Que son nom soit mentionné dans le bulletin municipal C'Pryvé et le site internet.**
- **D'être pris en photo le jour de la réception du lot.**

Le tirage au sort se fera par l'intermédiaire de la plateforme Rafflys [<https://app-sorteos.com/fr/apps/tirage-au-sort-facebook>], après vérification des conditions réunies à la participation de ce jeu concours.

1^{er} tirage : Lot : Un vol en montgolfière pour deux personnes avec la compagnie Au Gré du Vent, 8 rue du Grand Mont, CONTRES, 41700 LE CONTROIS EN SOLOGNE - Siret : 43518081500035

Après tirage au sort, le nom du gagnant sera dévoilé sur les réseaux sociaux le mardi 10 décembre 2024 à 13h00 via Facebook avec un post annonçant le nom du gagnant.

Le retrait du lot se fera au service communication de la Mairie à partir du mercredi 11 décembre 2024.

Ce jeu-concours respecte les libertés et le RGPD (règlement général sur la protection des données).